

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/06/84

Objet : 84 - Marché n° VN25033 - Contrat de désenfumage

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société SAPIAN,

Décide

- De signer le marché N° VN 25033- "Contrat de désenfumage" avec la société SAPIAN, domiciliée à Zone artisanale de la Jalousie 1 rue des grands champs 14540 ST AIGNAN DE CRAMESNIL

- Montant annuelle des prestations : **1 485,75 € HT**
- Période initiale d'exécution des prestations : 1 an, reconductible 3 fois, pour une durée totale de 4 ans.

Fait à Vire Normandie, le 5 juin 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250612-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

